



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

* * * * *

Dans sa séance ordinaire du mardi 19 mai 2009, le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération relative au crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la place de jeux de la Butte (D 57-2009)

Vu la réglementation fixant de nouvelles normes et hauteurs de chute pour l'utilisation des jeux sur les emplacements publics,

vu les infrastructures actuelles, réclamant l'installation de sols souples pour satisfaire aux exigences,

vu la nécessité de renouveler les poubelles et la signalétique de ce secteur et d'y ajouter des bancs,

vu la nécessité de rehausser la voile d'ombrage palliant ainsi aux déprédations,

vu la nécessité d'aménager une voie d'accès facilitant l'accès aux jeux et reliant le parking du chemin de la Butte,

vu l'exposé des motifs EM N° 57-2009, daté de mars 2009 et comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la réfection des sols de la place de jeux de la Butte, le renouvellement des poubelles, la signalétique et l'aménagement d'une voie d'accès reliant le parking du chemin de la Butte aux jeux.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement en 2009 de Fr. 216'500.- destiné à financer et à entreprendre les travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements sous rubrique N° 35.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 216'500.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique N° 35.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2019.

Délibération relative au crédit d'engagement pour la réfection des esplanades de la piscine et de la salle communale, Plan-les-Ouates (D 59-2009)

Vu la vétusté de l'étanchéité et de l'isolation posées en 1989 sur les esplanades piscine et salle communale, le projet prévoit la réfection des esplanades à neuf avec une augmentation de l'épaisseur de l'isolation qui passera de 10 à 20 cm afin d'améliorer l'isolation de la toiture piscine en diminuant la perte d'énergie,

attendu que ces dalles ne sont pas armées et sont endommagées facilement lors d'actes de vandalisme,

vu la volonté d'une meilleure utilisation de ces esplanades en supprimant un certain nombre de bacs à plantes,

vu la volonté de changer les luminaires existants de vieille génération par une technologie LED et de prévoir un éclairage de manifestation en plus de l'éclairage d'ambiance, qui fonctionnera indépendamment,

vu le mandat confié au bureau Guscetti et Tournier, ingénierie civile à Genève, par le Conseil administratif, pour conduire cette opération sur le plan technique,

vu le devis descriptif du projet et le coût des travaux, ainsi que les plans annexés à la présente délibération,

vu l'exposé des motifs EM 59-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, requête qui devrait être délivrée en juin 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection des esplanades de la piscine et de la salle communale.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'209'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux de réfection des esplanades, comme décrits en résumé sous point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 1'209'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 08.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 1'209'000.- au moyen de 20 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 08.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2029.

Délibération relative au crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public (D 61A-2009)

Vu les mesures visant à diminuer la consommation d'énergie, qui ont déjà été réalisées en 2003 dans la ZIPLO,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de moderniser son infrastructure d'éclairage public en effectuant de substantielles économies d'énergie, inscrivant ainsi son action dans la perspective de la limitation de sa consommation d'énergie,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de poursuivre sa politique visant à éclairer les cheminements et lieux fréquentés en soirée par la population,

vu l'audit effectué par les Services Industriels de Genève, dont a bénéficié la commune de Plan-les-Ouates dans le cadre du Label Cité de l'Energie,

vu le rapport qui a suivi cet audit, reçu par la commune de Plan-les-Ouates en novembre 2008,

vu l'exposé des motifs EM N° 61-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu les précisions apportées par les SIG en date du 15 mai 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter la mise en œuvre de mesures pour l'éclairage public visant à remplacer les lampes à vapeur de mercure et les lampes fluorescentes par des lampes aux iodures de sodium haute pression, à diminuer la puissance de l'éclairage public dans la ZIPLO, à supprimer les 44 tubes fluorescents du pont situé à la route de Base sur l'autoroute, à supprimer les 4 signalisations lumineuses et les remplacer par des signalisations retro-réfléchissantes, ainsi qu'à abaisser l'intensité lumineuse à partir d'une certaine heure de la nuit sur certaines installations.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 371'000,-, destiné à financer les mesures décrites au point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 371'000,- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 371'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2019.

Délibération relative au crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base (D 63-2009)

Vu la volonté de la commune de reprendre la gestion de ce parking à titre provisoire pour une durée de 5 ans et de le mettre à disposition du public contre paiement au moyen d'un horodateur,

vu les études qui doivent débiter pour la construction d'un bâtiment avec parking au sous-sol au lieu-dit « la piscine »,

vu l'état de la surface existante, un réaménagement de ce parking est nécessaire afin de le rendre praticable aux utilisateurs,

vu le mandat confié au bureau Amsler-Bombeli, par le Conseil administratif, pour la phase étude et jusqu'au dépôt de l'autorisation,

vu le travail confié au service construction et aménagement, par le Conseil administratif, pour conduire cette opération sur le plan technique,

vu le devis descriptif du projet et les coûts des travaux, ainsi que les plans annexés à la présente délibération,

vu l'exposé des motifs EM N° 63-2009 élaboré par le service construction et aménagement, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, requête qui devrait être délivrée en juin 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base, à la condition que la commune obtienne la prolongation de l'autorisation de construire par le DCTI, pour une durée de 5 ans, permettant l'utilisation de cette parcelle à destination de parking public.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 396'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux de cette réfection comme décrits en résumé sous point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 396'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 396'000.- au moyen de 5 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2014, vu la durée de mise à disposition obtenue.

Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires en 2008 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2008) (D 65-2009)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de Fr.1'965'844.17, dont à déduire les imputations internes de Fr.279'806,00, soit net **Fr.1'686'038,17**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de Fr.4'295'949.35, dont à déduire les imputations internes de Fr.548'488.00, soit net **Fr.3'747'461,35**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de Fr. 11'666'450,46, dont à ajouter les imputations internes de Fr.268'682,00, soit net **Fr.11'935'132,46**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » pour la somme de Fr.972'621.10,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

| | |
|--|-------------------------|
| • total autres rubrique de charges | Fr. 459'026.15 |
| • total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » | Fr. 585'489.70 |
| • total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif » | Fr. 133'973.40 |
| • total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314 | <u>Fr. 507'548.92</u> |
| total | <u>Fr. 1'686'038.17</u> |

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2008 suivants, pour un montant total de **Fr. 1'686'038.17**.

| Nos | Rubriques | Fr. |
|--------|--|------------|
| 02.304 | Caisse de pension et prévoyance | 272.15 |
| 05.301 | Traitements du personnel | 12'091.95 |
| 05.308 | Personnel intérimaire | 198'187.70 |
| 05.315 | Entretien objets mobiliers par des tiers | 6'789.60 |
| 08.311 | Mobilier, machines, véhicules, matériel | 2'105.50 |
| 08.313 | Fournitures et marchandises | 2'647.45 |
| 08.318 | Honoraires, prestations de service | 5'544.15 |
| 09.319 | Frais divers | 13'860.50 |
| 09.352 | Dédommagements aux communes | 452.00 |
| 10.315 | Entretien objets mobiliers par des tiers | 3'077.90 |
| 14.306 | Prestations en nature | 1'166.75 |
| 21.312 | Eau, énergie, combustible | 27'090.75 |
| 21.352 | Dédommagements aux communes | 6'500.00 |
| 30.312 | Eau, énergie, combustible | 16'329.20 |

| Nos | Rubriques | Fr. |
|------------|--|------------|
| 30.313 | Fournitures et marchandises | 1'285.05 |
| 33.312 | Eau, énergie, combustible | 1'491.70 |
| 33.313 | Fournitures et marchandises | 199.35 |
| 34.365 | Subventions institutions privées | 39'410.70 |
| 54.301 | Traitements du personnel | 4'782.75 |
| 54.308 | Personnel intérimaire | 8'569.20 |
| 54.315 | Entretien objets mobiliers par des tiers | 4'497.30 |
| 54.318 | Honoraires, prestations de service | 43'149.50 |
| 54.319 | Frais divers | 86.00 |
| 54.365 | Subventions institutions privées | 27'460.00 |
| 58.312 | Eau, énergie, combustible | 133.75 |
| 58.313 | Fournitures et marchandises | 357.40 |
| 58.363 | Subventions aux propres établissements | 1'328.80 |
| 58.366 | Subventions personnes physiques | 1'376.75 |
| 58.367 | Subventions pour l'étranger | 60.00 |
| 72.316 | Loyers, fermages, redevances d'utilisation | 6.60 |
| 74.318 | Honoraires, prestations de service | 28'715.70 |

Total des autres rubriques de charges **459'026.15**

| | | |
|--------|------------------------------------|------------|
| 10.314 | Entretien immobilier par des tiers | 4'979.75 |
| 14.314 | Entretien immobilier par des tiers | 6'802.25 |
| 16.314 | Entretien immobilier par des tiers | 6'495.55 |
| 21.314 | Entretien immobilier par des tiers | 342'776.95 |
| 30.314 | Entretien immobilier par des tiers | 41'518.95 |
| 34.314 | Entretien immobilier par des tiers | 88'939.20 |
| 35.314 | Entretien immobilier par des tiers | 7'110.95 |
| 54.314 | Entretien immobilier par des tiers | 42'020.40 |
| 58.314 | Entretien immobilier par des tiers | 3'974.70 |
| 62.314 | Entretien immobilier par des tiers | 4'824.75 |
| 95.314 | Entretien immobilier par des tiers | 36'046.25 |

Total de la nature « 314 » **585'489.70**

| | | |
|--------|---|-----------|
| 08.331 | Amortissement du patrimoine administratif | 1.00 |
| 33.331 | Amortissement du patrimoine administratif | 46'728.45 |
| 79.331 | Amortissement du patrimoine administratif | 87'243.95 |

Total de la nature « 331 » **133'973.40**

| | | |
|--------|---|------------|
| 90.346 | Compensation financière aux communes françaises | 58'434.70 |
| 90.351 | Dédommagements au canton | 425'206.85 |
| 94.318 | Honoraires, prestations de service | 12'978.92 |
| 94.330 | Amortissement du patrimoine financier | 9'920.00 |
| 95.318 | Honoraires, prestations de service | 1'008.45 |

Total de la direction 9 hors nature 314 **507'548.92**

TOTAL : Fr. 1'686'038.17

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008 (D 66-2009)

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département du territoire,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant :
 - de Fr. 47'083'997.82, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'572'618.00, soit net **Fr. 41'511'379.82** aux charges
 - et de Fr. 61'270'780.46, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'572'618.00, soit net **Fr. 55'698'162.46** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 14'186'782.64**
3. D'approuver le compte des investissements 2008 pour un montant :
 - de Fr. 9'422'827.05 aux dépenses
 - et Fr. 773'252.10 aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à Fr. 8'649'574.95.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 8'649'574.95 par l'autofinancement à raison de Fr. 21'155'774.04.
 - au moyen de la somme de Fr. 6'968'991.40 représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 14'186'782.64.L'excédent de financement s'élève à Fr. 12'506'199.09.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 14'186'782.64 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008 totalisant à l'actif un montant de Fr. 284'552'514.02 qui se compose de :

| | |
|--|---------------------------|
| • Patrimoine financier (natures 10 à 13) | Fr. 176'382'944.79 |
| • Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | <u>Fr. 108'169'569.23</u> |
| Total de l'actif | Fr. 284'552'514.02 |

et au passif un montant de Fr. 284'552'514.02 qui se compose de :

| | |
|---|---------------------------|
| • Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | Fr. 3'859'980.81 |
| • Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | Fr. 148'069'021.10 |
| • Engagements envers des entités particulières (nature 23) | Fr. 3'096'870.68 |
| • Provisions (nature 24) | Fr. 11'079'000.09 |
| • Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | Fr. 14'001'426.99 |
| • Fortune nette (nature 29) | <u>Fr. 104'446'214.35</u> |
| Total du passif | Fr. 284'552'514.02 |

Les avoirs hors bilan en faveur des fonds spéciaux s'élèvent au 31.12.2008 à Fr.80'567.36.

Les engagements hors bilan en faveur de tiers s'élèvent au 31.12.2008 à Fr. 54'000.00.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 29 juin 2009.

* * * * *

En outre, le Conseil municipal a voté un postulat relatif à l'objet suivant :

POSTULAT

Po 11-2009 - du groupe Libéral – Pour la création d'un espace de détente, sous forme d'un parc public, sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol.

Vu les parcelles No 5425, 3689 et 3504 propriété de la Commune de PLAN-LES-OUATES,

Vu l'emplacement central de ces parcelles, l'importance de leurs surfaces (env. 40'000 m²) et la nécessité du maintien d'un poumon de verdure accessible à tous au centre du village,

Vu l'affectation actuelle de cet emplacement, dont une partie est déjà à usage de place de fêtes, en particulier pour le 1^{er} Août,

Vu l'acceptation d'une motion PDC, pour la création d'un couvert à pique nique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- A convoquer au plus vite les commissions concernées afin de définir un programme global d'aménagement de la Butte.
- Fort du programme défini, d'ouvrir un concours d'architectes paysagistes.
- De faire étudier l'opportunité d'un système de production d'énergie alternative géothermie ou autre destiné aux bâtiments communaux voisins.

Postulat accepté par 20 oui (unanimité)

* * * * *

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal ci-dessous ont été désignés pour former le BUREAU du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

| | | |
|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Présidente : | Madame Fabienne MONBARON | (Parti Radical) |
| Vice-président : | Monsieur Pierre-Alain GAUD | (Parti Libéral) |
| Secrétaire : | Monsieur Antonio GAMBUZZA | (Parti Les Verts) |
| Vice-secrétaire : | Madame Geneviève GUINAND MAITRE | (Parti Socialiste) |
| Membres : | Monsieur Denis THORIMBERT | (Parti Action Villageoise) |
| | Monsieur Xavier MAGNIN | (Parti Démocrate chrétien) |

* * * * *

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Plan-les-Ouates, le 25 mai 2009

Le Président du Conseil municipal



Xavier MAGNIN